Dossier CROUS (DSE)

Atelier 4 · Bourse et logement : le dossier social étudiant, pas à pas

Le DSE (dossier social étudiant) sert à demander **la bourse** et **un logement CROUS**. Un seul dossier pour les deux. Il concerne les élèves qui vont étudier **hors de Mayotte** (ou dans une formation éloignée de chez eux).

1. Qui est concerné ?

- Ceux qui partent en **métropole** ou dans un autre département.
- Ceux dont la formation est **éloignée du domicile familial** et qui ont besoin d'un logement.
- Ceux qui ont besoin d'une **bourse sur critères sociaux**.

À vérifier avant tout : pièce d'identité valide, justificatif de domicile, avis fiscal des parents. Sans ces pièces, le dossier ne peut pas aboutir. Si une pièce manque, va voir l'assistante sociale du lycée **dès maintenant**.

2. Les pièces à réunir

✓	Pièce	Remarque
☐	Pièce d'identité du candidat	CNI ou passeport valide
☐	Justificatif de domicile	Moins de 3 mois
☐	Avis fiscal des parents	Dernier avis d'imposition
☐	RIB	Au nom du candidat ou du parent
☐	Justificatifs de charges	Selon la situation familiale
☐	Notification de bourse (après)	À conserver pour l'inscription

3. Le calendrier

Quand	Quoi
Janvier → février	Ouverture du DSE : création du dossier en ligne
Février → mars	Demande de logement CROUS (dans le même dossier)
Avant le 31 mai	Dépôt complet du dossier : bourse et logement
Juin → juillet	Réponse de la bourse ; attribution du logement
À l'arrivée	Demande d'APL (CAF) dès l'emménagement

Le logement : résidence CROUS (loyer modéré), internat du lycée d'accueil (souvent le moins cher), ou privé (caution + garant). La **garantie Visale** est gratuite et remplace la caution familiale.

4. Exercice

☐ Je pars étudier hors de Mayotte ☐ Je reste à Mayotte (DSE non nécessaire)

Pièces manquantes chez moi :

Personne à contacter si un document manque :